



COMITÉ SYNDICAL

Lundi 09 DECEMBRE 2024

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL 14 OCTOBRE 2024



APPROBATION PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU
14 OCTOBRE 2024

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024



Actualités

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024

- ✘ Le Président remercie les membres présents.
- ✘ La réunion débute sur l'actualité des financements du FACE (Financement d'Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale) : le Président rappelle l'objectif de ce compte d'affectation spécial versant des subventions aux AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité), créée en 1935 par la FNCCR pour les syndicats d'énergie en zone rurale principalement.
- ✘ Concernant l'actualité régionale, l'entente TEARA (regroupant les Syndicats d'Energies Auvergne Rhône Alpes) nous permet de bénéficier de la valorisation des CEE grâce à un guichet unique. Nous tirons donc avantage de cette mutualisation. (2 millions en 2022 et 3,7 millions en 2024, pour l'ensemble de l'entente)
- ✘ La question des nouveaux locaux est abordée : le permis de construire est en cours d'instruction, la proposition financière adressée à Ardèche Habitat pour l'occupation temporaire des locaux de l'ancienne Trésorerie Municipale a été envoyée et le déménagement, pendant la phase travaux, est prévu pour mars 2025.
- ✘ Un travail avec un cabinet d'avocats est en cours pour les modifications statutaires du SDE07, le travail est axé sur sa représentativité, ses nouvelles compétences etc...
- ✘ L'agence Valcom accompagnera le SDE07 sur la communication pour sa stratégie 2026-2030
- ✘ Enfin, un projet d'organigramme est présenté : Alain LODO, Chef de service ER, et Franck IMBERT, Chef de service Systèmes d'informations, se présentent aux élus.



Désignation secrétaire de séance

René SABATIER, Vice-Président en charge de « l'électrification rurale et urbanisme », est désigné secrétaire de séance.

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024



FINANCES

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024

DM 3



FONCTIONNEMENT

TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

4581 OPERATIONS SOUS MANDAT	286 558,83	
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT		286 558,83
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	286 558,83 €	286 558,83 €

TOTAL GENERAL	286 558,83 €	286 558,83 €
----------------------	---------------------	---------------------

ADMISION EN NON VALEUR – SOMMES MODIQUES



Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. Geo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Collectivité	2023	T-2323	1	7088-512-	COLOMBIER LE VIEUX CO	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité	2023	T-2346	1	7088-512-	MAIRIE DE BORNE	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité	2023	T-2349	1	7088-512-	MAIRIE DE BOUCIEU LE	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité	2023	T-4843	1	7088-512-	PRUNET COMMUNE	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité	2024	T-634	1	75888-512-	SALAVAS COMMUNE	300-DIV		0,09	RAR inférieur seuil poursuite.	
Collectivité	2023	T-5585	1	458220601-51	VALLEES D ANTRAIGUES-	300-DIV		0,24	RAR inférieur seuil poursuite	
Société	2024	T-555	1	1328-514-	FREE MOBILE	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité	2023	T-5216	1	7088-512-	COMMUNE D ARCENS	300-DIV		0,1	RAR inférieur seuil poursuite	
Société	2024	T-603	1	1328-514-	FREE MOBILE	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Société	2024	T-384	1	1328-01-	FREE MOBILE	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité	2024	T-1147	1	45821967-75	MONTPEZAT COMMUNE	300-DIV		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
TOTAL									0,51	

sur la base des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule notamment :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.** »

CONSTAT

- Complexité des factures des fournisseurs au vu du nombre de régularisations et d'avoir
- Recrudescence du nombre des restes à recouvrer
- Une trésorerie affectée
- Une perte de temps entre collectivités et SDE07 : décryptage des factures et recherche des avoirs + pédagogie

PROPOSITION

- D'émettre une facture globale avec des appels de fonds tous les 2 mois sur la base des consommations N-1
- D'émettre une facture définitive sur la base des consommations effectives de l'année N venant ajuster la refacturation annuelle (décembre)



ECLAIRAGE PUBLIC

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024

SCHEMAS DIRECTEURS



SAINT-DESIRAT (Remplacement de 138 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	151 800,00 €					
Participation SDE07	75 900,00 €					
Participation communale	75 900,00 €					
FMO	3 795,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	15 180 €	15 180 €	15 180 €	15 180 €	15 180 €	

SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE (Remplacement de 31 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	37 744,80 €					
Participation SDE07	18 872,40 €					
Participation communale	18 872,40 €					
FMO	943,62 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	3 774,48 €	3 774,48 €	3 774,48 €	3 774,48 €	3 774,48 €	

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024

TRANSFERT COMPETENCE EP



N°INSEE	COMMUNES	Délibération reçue	Date délibération
239	ST-GENEST-LACHAMP	Oui	03/09/2024

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024



Comité Syndical - Lundi 09 décembre 2024